



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 19 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume hachémite de Jordanie ayant assuré la présidence du Conseil de sécurité au mois de janvier 2014, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, un récapitulatif des travaux que le Conseil a menés sous cette présidence (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Dina **Kawar**



**Annexe à la lettre datée du 19 août 2014 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante  
permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil  
de sécurité sous la présidence de la Jordanie  
(janvier 2014)**

**Introduction**

En janvier 2014, sous la présidence de la Jordanie, le Conseil de sécurité a tenu 18 séances. Il a adopté quatre résolutions et publié quatre déclarations à la presse et deux déclarations de sa présidence.

**Afrique**

**République centrafricaine**

Le 6 janvier, le Conseil de sécurité s'est réuni dans le cadre de consultations pour examiner la situation en République centrafricaine. Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et par l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tété António. La Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, Léonie Banga-Bothy, a également participé à la réunion.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la situation en République centrafricaine s'était détériorée à un rythme alarmant. Tous les Centrafricains avaient été touchés par la crise. Près de la moitié de la population avait besoin d'une aide humanitaire. La poursuite des violences avait contraint un cinquième de la population à fuir son lieu de résidence, chiffre qui avait plus que doublé depuis le 5 décembre 2013. Le Secrétaire général adjoint a signalé que les attaques perpétrées par les anti-balaka contre Bangui avaient fait naître une période de troubles graves dans la capitale et à l'intérieur du pays. Il a indiqué que le déploiement rapide, par l'Union africaine et la France, de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA) et de l'opération Sangaris, respectivement, avaient empêché la situation de se dégrader pour atteindre des niveaux d'affrontements et d'atrocités encore plus élevés.

La Ministre des affaires étrangères a déclaré que l'agression du 5 décembre avait porté un coup fatal aux initiatives entreprises jusque-là. Elle a réclamé un renforcement du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le Représentant du Secrétaire général étant appelé à jouer un rôle extrêmement important dans les volets suivants : le désarmement, la démobilisation et la réintégration; les droits de l'homme et la consolidation de la paix; et l'organisation d'élections dans un avenir proche.

M. António a fait observer que la violence était d'autant plus déstabilisatrice et difficile à endiguer qu'elle revêtait aussi un caractère sectaire et religieux. Il a

relevé que le renforcement des effectifs de la MISCA sur le terrain avait aidé à contenir la violence mais que la Mission menait ses activités dans des conditions éprouvantes et devait faire face à un certain nombre de difficultés. Il a également réaffirmé la gratitude de l'Union africaine à l'égard des partenaires internationaux qui avaient prêté leur concours à la MISCA; la Mission avait toutefois besoin d'un appui logistique et financier supplémentaire pour pouvoir créer les conditions minima nécessaires au déploiement, en temps opportun, d'une opération des Nations Unies.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, et notamment par l'ampleur des atrocités, et ont pris acte du fait que le déploiement rapide, par l'Union africaine et la France, de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA) et de l'opération Sangaris, respectivement, avaient empêché la situation de dégénérer pour atteindre des niveaux d'affrontements encore plus élevés. Ils ont également souligné que le désarmement, la démobilisation et la réintégration de tous les groupes armés devaient figurer parmi les plus hautes priorités. Ils ont aussi déclaré que la stabilisation ne pourrait devenir une réalité qu'à la faveur de la promotion de la réconciliation nationale, elle-même tributaire de la lutte contre l'impunité et du dialogue interreligieux.

Le 22 janvier 2014, le Conseil de sécurité a entendu des exposés que lui ont présentés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Kyung-wha Kang.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la mission effectuée en République centrafricaine du 17 au 21 décembre 2013 et particulièrement sur la situation des enfants au cœur du conflit. Elle a déclaré qu'en accord avec le plan d'action « Les droits avant tout », l'objet de la mission avait consisté à plaider auprès des autorités de la transition afin qu'elles prennent des mesures et s'engagent à mettre un terme à la violence. Elle a souligné combien il importait d'assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs présents sur le terrain, notamment par le truchement de liaisons civilo-militaires, et s'est vivement félicitée de l'imminence de la mise en place d'une commission d'enquête ainsi que de l'intention du Conseil d'adopter des mesures ciblées contre les auteurs de violences à l'égard des enfants.

Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a souligné la nécessité d'œuvrer, de manière concertée, à la promotion et au soutien d'un processus national de paix et de réconciliation. Il a déclaré qu'il importait également de promouvoir, sans plus attendre, le dialogue entre chrétiens et musulmans, de manière à réduire les divisions ethniques et religieuses qui prévalaient dans le pays. Le Conseiller spécial a déclaré qu'entre autres interventions, son bureau s'employait à soutenir les initiatives du Président de la Commission des droits de l'homme du Conseil national de transition et celles du Coordonnateur national de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs visant à organiser, dans le pays, des forums pour la paix destinés à réunir les

dirigeants des communautés et les responsables religieux de sept provinces. Il a souligné qu'il serait difficile de promouvoir la réconciliation et de restaurer la paix dans le pays sans s'attaquer à la culture d'impunité qui y prévalait.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a appelé l'attention sur le caractère atroce que revêtaient de plus en plus les violences sexuelles et prévenu que, si l'on n'amenait pas les parties à respecter les obligations qui leur incombaient en vertu du droit international humanitaire, il en résulterait de graves conséquences. Elle a aussi souligné la nécessité de prendre, sans tarder, des mesures destinées à améliorer la protection des civils et appelé à faire une plus large place à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. Elle a rendu hommage au Conseil pour avoir institué un mécanisme de sanctions et mis en place une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme en République centrafricaine et a appelé à la mise en œuvre rapide de ces mesures.

La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence a souligné combien il importait de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de s'inscrire dans une perspective d'avenir pour adopter, sans délai, des mesures destinées à reconstituer les moyens d'existence et à sauvegarder les structures d'appui des communautés. Elle a souligné la nécessité de soutenir les initiatives prises par la société civile, les responsables religieux et les communautés locales pour cicatrifier les blessures d'un conflit violent, restaurer la cohésion sociale, rétablir la stabilité au sein des communautés et enrayer la violence sectaire.

Lors de consultations privées, les membres du Conseil ont appelé la communauté internationale à se mobiliser et à faire preuve de la volonté politique voulue pour intensifier son intervention et prendre des mesures énergiques en vue de mettre un terme à la crise. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de la constitution d'une commission d'enquête et aussi de l'intention du Conseil d'adopter des mesures ciblées contre les auteurs de violations à l'égard des enfants. Ils ont relevé qu'à la faveur du renforcement rapide du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et du déploiement de la composante civile de la MISCA, l'on disposerait de manière plus certaine des compétences spécialisées nécessaires à la surveillance et à la protection des droits de l'homme.

Le 28 janvier 2014, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2134 (2014), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat du BINUCA et appelé à une accélération du processus de transition, censé conduire à la tenue d'élections, si possible avant la fin de 2014. Dans ladite résolution, le Conseil assigne d'autres tâches à la Mission, dont la coopération avec le Comité des sanctions et son groupe d'experts.

### **Soudan et Soudan du Sud**

Le 9 janvier 2014, le Conseil de sécurité s'est réuni dans le cadre de consultations privées pour entendre des exposés sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud, présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et, en visioconférence, par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, ainsi que par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des

Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Hilde Johnson. Les intervenants ont expliqué les dimensions régionales du conflit et l'action engagée par la MINUSS pour assurer la protection des civils, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, surveiller les violations des droits de l'homme et en faire rapport. Les membres du Conseil ont également été mis au fait des résultats des entretiens tenus le 6 janvier 2014, à Djouba, entre les Présidents Salva Kiir du Soudan du Sud et Omar al-Bashir du Soudan, ainsi que de l'état d'avancement des négociations engagées à Addis-Abeba entre les représentants du Gouvernement du Soudan du Sud et ceux de l'ancien Vice-Président, Riek Machar.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le caractère extrêmement tragique de la situation, exacerbé par la menace de la guerre civile et des violations massives des droits de l'homme, qui continuait d'avoir des répercussions directes sur la détérioration de la situation humanitaire. Ils ont réitéré leur ferme appui à la médiation engagée par l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGAD) et appelé les parties à mettre fin à la violence, à garantir la protection des civils, à assurer l'accès de l'aide humanitaire et à préserver les infrastructures économiques, parallèlement à la recherche d'une solution pacifique à la crise du Soudan du Sud.

À l'issue de cette réunion, le Président du Conseil de sécurité a communiqué une déclaration à la presse le 10 janvier 2014.

Le 23 janvier 2014, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de sécurité des activités de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies (MINUAD) au Darfour, ainsi que des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la région. Il a relevé que le processus de paix n'avait guère évolué et que l'on assistait à une progression continue des attaques perpétrées par des éléments armés contre les travailleurs humanitaires, situation qui suscitait de profondes inquiétudes. Il s'est également dit extrêmement préoccupé par l'augmentation, en 2013, du nombre de soldats de la paix tués au Darfour et a appelé le Gouvernement soudanais à mener des enquêtes sur ces crimes. Il a déclaré qu'à la faveur de l'examen stratégique auquel ils avaient procédé, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Union africaine, la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies avaient recherché les voies et moyens d'améliorer l'impact de la MINUAD sur le terrain. Il a vivement engagé le Gouvernement à respecter les termes de l'accord sur le statut des forces et à garantir au personnel de la Mission une totale liberté de circulation en vue de l'accomplissement effectif de son mandat dans tout le Darfour.

Le Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Hassan Hassan, a également pris part à la réunion. Il a mis en exergue les initiatives prises par le Gouvernement soudanais et à l'origine d'accords de réconciliation entre les différentes tribus. Il a également déclaré que les retards enregistrés dans certains domaines tenaient partiellement au fait qu'un certain nombre de groupes qui avaient adhéré au processus de paix avaient été pris pour cibles, ce qui avait retardé la mise en application du Document de Doha pour la paix au Darfour. Malgré tout, son gouvernement demeurait résolu à poursuivre la mise en œuvre du processus de paix.

Lors de consultations privées, les membres du Conseil de sécurité ont entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, et, par visioconférence, de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la

MINUSS sur la situation au Soudan du Sud. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a rendu compte au Conseil de la mission qu'il a effectuée du 14 au 17 janvier à Juba, Bor et Bentiu, au Soudan du Sud, en vue d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays. Il a souligné, par ailleurs, qu'il importait de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes. M<sup>me</sup> Johnson a rendu compte au Conseil des opérations de la MINUSS et de la situation sur le terrain.

Les membres du Conseil ont condamné toutes les actions du Gouvernement et des forces d'opposition tendant à soumettre le personnel de la MINUSS à des obstructions, à des blocages ou à des menaces. Ils ont également souligné la contribution prévue de la communauté internationale et de la MINUSS aux enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme et autres exactions commises durant le conflit et se sont félicités de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de désigner une commission chargée de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme et autres exactions commises durant le conflit au Soudan du Sud.

À l'issue de cette réunion, le Président du Conseil de sécurité a communiqué une déclaration à la presse le 23 janvier 2014.

### **République démocratique du Congo**

Le 13 janvier, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2013/757). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO, Martin Kobler, et l'Envoyée spéciale du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, ont présenté des exposés au Conseil. Le Représentant spécial du Secrétaire général a fait savoir que la MONUSCO avait réorienté et rationalisé ses priorités autour de trois grands axes : la sécurité et la protection; la stabilisation des zones touchées par le conflit; et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il s'est félicité du discours à la nation dans lequel le Président Kabila a réaffirmé que la réforme du secteur de la sécurité devait demeurer « la priorité des priorités ». Le Représentant spécial a signalé que les Forces démocratiques alliées continuaient, quant à elles, à semer la terreur dans le nord, en se livrant à des violations massives des droits de l'homme. Il s'est dit encouragé par le fait que le projet de loi d'amnistie, soumis au Parlement conformément à la promesse qui en avait été faite à Nairobi, excluait les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme. Il a également fait état de la lutte engagée contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et fait observer que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) étaient devenues plus compétentes et plus opérationnelles, ce qui, dans une large mesure, avait rendu possibles les succès militaires remportés contre le Mouvement du 23 mars (M23). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO a souligné la nécessité de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation en finançant des programmes de stabilisation. Il a indiqué que la paix ne serait durable que si l'on s'attaquait aux causes profondes du conflit par le truchement de la coopération régionale et de la bonne gouvernance économique. L'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs a rappelé la nécessité de poursuivre activement la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité

et la coopération et a appelé à l'application rapide d'un programme effectif de désarmement, démobilisation et réintégration, qui permette de désarmer et de réintégrer les ex-combattants du M23.

Les membres du Conseil ont sollicité un complément d'information concernant le troisième programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils se sont demandé dans quelle mesure ce programme serait différent des précédents, comment l'on pourrait accélérer le traitement de cette question et quelles autres mesures l'on pouvait prendre pour mettre un terme au recrutement des enfants. Ils ont également demandé des précisions sur la lutte contre les groupes armés, la situation financière de l'armée congolaise et le concours attendu du Conseil.

## **Mali**

Le 16 janvier 2014, les membres du Conseil de sécurité se sont réunis dans le cadre de consultations pour examiner la situation au Mali. Le Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Bert Koenders, a présenté au Conseil un aperçu général de la situation politique et des conditions de sécurité au Mali. Il a relevé les progrès enregistrés sur le plan humanitaire et le retour à l'ordre constitutionnel, mais s'est dit préoccupé par le fait que ces acquis pourraient se trouver compromis si l'on ne déployait pas un effectif complet de soldats de maintien de la paix des Nations Unies en vue d'instaurer un climat propice à des pourparlers de paix et à la réconciliation entre le Gouvernement et les parties, dont les Touaregs du nord du pays. Il a également mis en lumière le caractère précaire des conditions de sécurité dans le nord, condamné la progression des attaques perpétrées par des éléments extrémistes et appelé les autorités maliennes à consolider les acquis et à s'attaquer aux causes profondes de la crise dans le pays.

Le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sékou Kassé, et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Youssoufou Bamba, dont le pays assure la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont également pris part à la réunion.

Le Représentant permanent du Mali a mis en exergue les avancées enregistrées sur les plans politique et de la sécurité et concernant notamment le rétablissement de l'autorité de l'État, la protection des droits de l'homme, le développement des activités humanitaires, l'accomplissement du mandat de la MINUSMA et la coordination internationale. Il a prié le Conseil de sécurité, d'une part, d'appeler tous les États Membres, éventuellement par la voie d'une déclaration de son président, à soutenir la MINUSMA par les moyens voulus et, d'autre part, d'encourager les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris à Bruxelles en mai 2013.

Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a déclaré que, depuis l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita et les élections qui se sont récemment tenues dans le pays, l'ordre constitutionnel normal avait été pleinement et irréversiblement rétabli au Mali. Toutefois, il convenait d'accélérer les progrès pour consolider ces acquis.

Les membres du Conseil ont relevé l'amélioration de la situation globale au Mali, tout en se déclarant préoccupés par la possibilité d'une dégradation de la relative stabilité des conditions de sécurité, notamment eu égard à la réorganisation des groupes armés dans les régions du nord. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités du déploiement de troupes supplémentaires dans le nord et ont appelé à ce que l'on renforce les moyens de la MINUSMA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Un certain nombre de membres ont souligné la nécessité d'amener les auteurs de violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes. D'autres ont fait ressortir la nécessité de remonter les filières des armes légères et appelé à une mise en œuvre effective des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils ont dit attendre avec intérêt la formation d'un nouveau gouvernement et l'adoption d'un programme global axé sur la réconciliation nationale au Mali.

Le 23 janvier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président sur le Mali.

### **Côte d'Ivoire**

Le 27 janvier 2014, le Conseil de sécurité a entendu un exposé sur la situation en Côte d'Ivoire que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Aïchatou Mindaoudou, a présenté d'Abidjan par visioconférence. La Représentante spéciale a évoqué les progrès accomplis sur le plan de la réconciliation politique et noté que le dialogue entrepris par les différentes parties dans le contexte du cadre permanent de concertation avait évolué favorablement. Elle a également fait part des mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes de la crise ivoirienne, notamment l'adoption de lois sur les questions de régime foncier et de nationalité. Elle a néanmoins expliqué que la situation restait fragile, les violences intercommunautaires et ethniques ayant augmenté. Elle a souligné qu'il importait de créer des conditions favorables à des élections pacifiques, surtout dans les domaines des réformes électorales, du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris part à la réunion. Dans le domaine de la sécurité, il a fait observer qu'il restait préoccupé par la présence continue de mercenaires à la frontière avec le Libéria et par le trafic d'armes qui s'y poursuivait. Globalement, la situation s'était néanmoins améliorée après le renforcement de la coopération quadripartite entre les services de sécurité ivoiriens, le Libéria, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria. Le Représentant permanent a aussi évoqué les faits positifs, qui s'inscrivaient intégralement dans l'approche adoptée par l'ONU, et s'est dit favorable au retrait progressif et à la reconfiguration de la présence militaire et policière de l'ONUCI d'ici à 2015, comme indiqué dans le rapport.

En consultations privées, les membres du Conseil ont encouragé tous les acteurs politiques ivoiriens à œuvrer en faveur d'un dialogue politique ouvert et de la réconciliation nationale. Plusieurs membres du Conseil ont signalé certaines violations des droits de l'homme et mis l'accent sur le fait qu'il importait que leurs auteurs répondent de leurs actes. D'autres ont également souligné qu'il fallait enquêter sur la mort de sept soldats de la paix des Nations Unies, tandis que plusieurs autres ont insisté sur la nécessité de procéder aux réformes qui

s'imposaient avant l'élection présidentielle de 2015 et de s'employer à respecter le calendrier fixé dans la résolution 2112 (2013).

### **Burundi**

Le 28 janvier 2014, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Burundi et le renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Il a entendu un exposé au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BNUB, Parfait Onanga-Anyanga, a expliqué le chemin à parcourir pour tenir des élections libres dans la transparence et la paix en 2015. Le Représentant spécial s'est dit optimiste au vu des progrès récemment accomplis par le Burundi bien qu'il subsiste des difficultés, comme la violence politique et l'absence de consensus au sujet de la révision de la Constitution. Il a fait observer que le Secrétaire général avait recommandé que le mandat du BNUB soit renouvelé. Le Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération internationale, Laurent Kavakure, a aussi pris part à la réunion et fait remarquer que le dialogue entre les acteurs politiques était signe que des efforts étaient entrepris pour faire que les élections soient un succès. Il a demandé au Conseil d'adopter une résolution sur la fermeture du BNUB et prié le Secrétaire général de définir les modalités pratiques de sa fermeture et le transfert progressif de ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Paul Seger, a souligné qu'il fallait continuer de respecter l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha et de la Conférence des partenaires tenue à Genève en 2012. En consultations privées, les membres du Conseil ont poursuivi le débat sur la présence du BNUB en tenant compte de la situation en général. Certains membres du Conseil ont dit leur inquiétude face aux pratiques qui restreignaient la liberté d'expression et souligné qu'il importait de dialoguer avec le Gouvernement burundais afin que la participation aux élections soit sans exclusive. D'autres ont dit qu'il fallait maintenir la présence des Nations Unies au Burundi pour appuyer le processus politique. Plusieurs ont souligné qu'il importait de parvenir à un accord avec le Gouvernement burundais afin d'établir un calendrier et de planifier le transferts des tâches du Bureau à l'équipe de pays.

De nombreux membres du Conseil ont aussi insisté sur le fait qu'il importait de se concentrer avant les élections sur les réformes constitutionnelles et l'administration de la justice et de créer au plus vite une commission Vérité et réconciliation.

### **Moyen-Orient**

Le lundi 20 janvier 2014, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général a fait part des efforts faits pour établir un cadre regroupant toutes les questions centrales qui permettrait de satisfaire les aspirations des Israéliens et des Palestiniens de manière juste et équilibrée et de continuer à négocier un accord sur le statut final. Il a souligné que ce cadre d'entente devait s'aligner sur les principes figurant dans les résolutions du Conseil sur ces questions, les principes de Madrid, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe de 2002. Il a ajouté que les dirigeants israéliens et palestiniens seraient tenus de prendre des décisions hardies et de faire des compromis pour la paix. Il s'est alarmé face à la violence et à l'incitation auxquelles les deux parties ne cessaient de se livrer et face à la poursuite des

activités de peuplement, pourtant illégales en droit international. Il a ajouté que les deux parties devaient agir de manière responsable et avec retenue.

Des membres du Conseil ont félicité les parties palestiniennes et israéliennes d'avoir repris les négociations de paix et ils ont exprimé leur soutien aux efforts entrepris par les États-Unis en ce sens. Ils ont rappelé qu'ils soutenaient la solution des deux États et invité les deux parties à s'abstenir de toute action qui empêcherait que les négociations continuent, notamment la poursuite des activités de peuplement que de nombreux membres du Conseil considéraient comme illégales. De nombreux membres du Conseil ont aussi condamné les attaques à la roquette lancées de Gaza sur Israël. Les membres du Conseil ont également évoqué la crise syrienne et dit attendre avec intérêt la deuxième conférence de Genève qui se tiendrait cette semaine. Ils se sont aussi dits très préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire.

### **République arabe syrienne**

Le 8 janvier 2014, le Conseil de sécurité s'est entretenu de l'application de la résolution 2118 (2013) avec la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, Sigrid Kaag. Dans son exposé, la Coordinatrice spéciale a rappelé ce qu'elle avait dit dans son rapport, que le Secrétaire général avait transmis le 27 décembre (S/2013/774), en particulier au sujet du retrait de neuf conteneurs de produits chimiques prioritaires de la République arabe syrienne. Elle a expliqué que le retrait avait eu lieu le 7 janvier 2014, pour la première fois depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Elle a également fait observer qu'il aurait dû avoir lieu le 31 décembre 2013 mais qu'il avait été retardé au 7 janvier en raison de la précarité des conditions de sécurité et de difficultés logistiques.

Tous les membres du Conseil ont félicité la Coordinatrice spéciale pour les progrès accomplis et rendu hommage au courage du personnel de la Mission conjointe, qui travaillait dans des conditions de sécurité extrêmement précaires, et ils ont dit apprécier l'excellente coopération entretenue entre l'ONU et l'OIAC depuis le début de la mission. Ils ont souligné qu'il importait que le Gouvernement syrien respecte tous les autres délais fixés pour le retrait et la destruction des produits chimiques restants. Il a été proposé d'étendre le mécanisme de contrôle des armes chimiques syriennes au-delà du 30 juin 2014.

### **Yémen**

Le 28 janvier 2014, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a fait le point sur la transition politique au Yémen. Il a accueilli avec satisfaction l'adoption du document final de la Conférence de dialogue national. Il a critiqué les activités de l'ex-Président Ali Abdullah Saleh et de ses partisans, qui cherchaient à bloquer le processus politique en cours. Il a aussi rappelé le paragraphe 6 de la résolution dans laquelle le Conseil se disait prêt à envisager de nouvelles mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte pour dissuader tout acte visant à porter atteinte au Gouvernement d'unité nationale et à perturber la transition politique par des moyens violents ou en semant la discorde politique. Il a

mis en garde contre le fait qu'Al-Qaida avait des ambitions qui dépassaient le Yémen.

Tous les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'issue de la Conférence de dialogue national et félicité le Conseiller spécial et le Président Hadi pour les efforts qu'ils y avaient entrepris. Ils ont rejeté toute tentative d'obstruction visant à ébranler le Gouvernement d'unité nationale et la transition politique. Ils ont souligné qu'il fallait absolument que tous actes visant à perturber la transition politique au Yémen cessent et se sont dits prêts à envisager d'autres mesures en vue de dissuader ceux qui tentaient d'entraver les progrès politiques.

## **Iraq**

Le 9 janvier, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Iraq. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Nickolay Mladenov, a fait un exposé aux membres du Conseil sur la situation à Fallouja et Ramadi, dans la province d'Anbar. Il a expliqué que Fallouja était pour l'essentiel aux mains des groupes terroristes. Il a également dit son inquiétude au sujet du nombre croissant de déplacés. Plus de 8 000 familles avaient été forcées de fuir leur foyer à Anbar et il exhortait la communauté internationale à fournir une aide humanitaire. Il a constaté que le Gouvernement s'était efforcé d'améliorer les conditions de sécurité et souligné qu'il importait que le processus politique soit ouvert à tous afin d'inciter les différentes composantes de la société iraquienne à dialoguer. Il a mis l'accent également sur l'importance de tenir des élections libres et régulières en avril 2014 et prié le Conseil d'aider l'Iraq dans ce domaine.

Les membres du Conseil ont affirmé leur rejet inconditionnel de tous actes de terrorisme perpétrés en Iraq et exprimé leur inquiétude face aux conséquences des violences pour les civils.

Le 10 janvier 2014, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur la situation en Iraq.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 22 janvier, le Conseil de sécurité a entendu un exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), Lisa Buitenheim, et par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer.

La Représentante spéciale a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'UNFICYP (S/2013/781). Elle a félicité le Comité des personnes disparues à Chypre pour le travail accompli et les mesures de confiance prises. Elle a aussi mis l'accent sur les difficultés que l'UNFICYP rencontrait dans la zone tampon et exhorté toutes les parties à respecter le mandat de la Force.

Le Conseiller spécial a fait part au Conseil des consultations tenues entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs au sujet de la parution d'un communiqué conjoint, et il a évoqué les obstacles qui en entravaient la publication. Il a ajouté que son équipe de bons offices attendait avec intérêt de collaborer avec les deux parties

et demandé au Conseil d'engager le dialogue pour aplanir les divergences. Les membres du Conseil ont remercié les orateurs et ont dit appuyer leurs efforts. Ils ont aussi souligné qu'il importait que les deux parties s'entendent sur un cadre de négociation, conformément aux résolutions du Conseil sur la question.

Le 30 janvier 2014, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2135 (2014) concernant le renouvellement du mandat de la Force.

### **Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale**

Le 26 janvier, en consultations privées avec les membres du Conseil, le Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, a fait le point de la situation en Asie centrale. Il a expliqué que dans l'ensemble la situation restait stable malgré la persistance de menaces transfrontières et un certain nombre de problèmes internes. Il a fait le point sur le dialogue, mené sous les auspices du Centre, concernant un cadre juridique régional pour la gestion des eaux transfrontières qui serait fondé sur des principes acceptables par tous. Il a également décrit ce que faisait le Centre pour appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que la diplomatie préventive et le dispositif d'alerte rapide étaient importants pour que l'ONU puisse aider au règlement pacifique des conflits, et constaté que le Centre régional aidait les pays de la région à faire face aux menaces internes et aux menaces transnationales contre la paix et contribuait au développement durable en Asie centrale.

Le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il a accueilli avec satisfaction les initiatives que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale avait prises pour aider les États d'Asie centrale à trouver une solution globale à la question de la gestion des ressources en eau transfrontières en tenant compte des intérêts de tous les États riverains. Les membres du Conseil ont encouragé la mise en œuvre du plan d'action conjoint mis en place pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans la région. Ils ont aussi constaté que la production, le commerce et le trafic de drogues illicites constituaient une menace pour la paix et la stabilité dans la région. Ils ont fait observer que la situation en Afghanistan avait des retombées sur les États d'Asie centrale et félicité le Centre pour le rôle qu'il jouait en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan en facilitant la participation des États de la région aux efforts internationaux de reconstruction et de stabilisation de l'Afghanistan.

## **Sanctions**

### **République démocratique du Congo**

Le 23 janvier, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la question des sanctions imposées à la République démocratique du Congo. Le Représentant permanent de la Jordanie, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein, a fait un exposé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Le Président a résumé les

principales constatations du rapport du Groupe d'experts (S/2014/30) dont le mandat a été prorogé par la résolution 2078 (2012), et il a brièvement évoqué les délibérations tenues au sujet du rapport ainsi que les recommandations que le Groupe d'experts avait faites à la réunion du Comité le 17 janvier.

Le Président a fait observer que, s'agissant du rapport final du Groupe d'experts, qui avait été distribué aux membres du Comité le 12 décembre, le point le plus important dont le Groupe avait rendu compte pendant la période examinée était la défaite militaire du M23.

Le Président a également rappelé le paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012), dans laquelle le Conseil avait prié le Groupe d'experts de lui présenter un rapport final par l'intermédiaire du Comité. En l'absence de consensus au Comité, par lequel le Président transmettrait le rapport au nom du Comité, selon la pratique établie, le Coordonnateur du Groupe d'experts entendait transmettre le rapport directement au Président du Conseil et demander qu'il soit publié comme document du Conseil, conformément au reste du paragraphe 5, par lequel le Conseil demandait également qu'après discussion avec le Comité, le Groupe d'experts lui présente son rapport final.

Plusieurs membres du Conseil ont mis en évidence le travail important que menait le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Quelques membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le rapport du Groupe d'experts mais d'autres ont émis des réserves quant à certaines recommandations figurant dans le rapport. À ce sujet, plusieurs membres se sont inquiétés que les recommandations du Groupe d'experts ne puissent pas être adoptées.

Le 30 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2136 (2014) reconduisant jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015 les sanctions, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposées aux personnes, entités et groupes armés qui opèrent en République démocratique du Congo. Dans la résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts chargé de surveiller l'application de ces mesures. Le Groupe d'experts a été prié de présenter un rapport à mi-parcours d'ici au 28 juin 2014 et un rapport final avant le 16 janvier 2015.

### **Questions thématiques et autres questions**

Le 29 janvier, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a participé à la réunion et évoqué les principales questions relatives aux éléments essentiels de la réconciliation et à la manière dont l'approche de l'ONU en matière de règlement des conflits devrait tenir compte de l'impératif selon lequel il fallait laisser les sociétés panser leurs blessures. Il a fait remarquer que les accords de paix devaient énoncer les grands principes admis et les mécanismes pouvant conduire à la réconciliation. Il a également souligné que le moment des élections et de l'examen de la Constitution devait être choisi avec soin, des élections prématurées pouvant permettre à des dirigeants opportunistes de cultiver les griefs afin de remporter le scrutin. Il a ajouté que la réconciliation devait venir de l'intérieur même si les États, l'ONU et les organisations régionales pouvaient faciliter les processus régionaux dès le début. Il a aussi dit qu'une base de données de différentes expériences de la réconciliation pourrait être mise à la disposition des États, des envoyés spéciaux et d'autres.

Les membres du Conseil ont réfléchi au fléau des conflits et aux enseignements qui permettraient de trouver des moyens de les empêcher. Ils ont constaté qu'une des composantes des conflits était que les parties présentaient les faits sous un jour différent, et les délégations ont cherché des exemples de véritable réconciliation fondée sur une version unique des faits, ce qui aidait à cimenter la paix durable. De nombreux membres du Conseil ont appuyé la proposition faite par leur président d'envisager de constituer une petite équipe de consultants en histoire chargée d'aider à constituer des archives nationales, voire une commission de l'histoire, dans les pays qui sortent d'un conflit.

### **Lutte contre le terrorisme**

Le 27 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2133 (2014), la toute première spécialement consacrée aux enlèvements contre rançon perpétrés par des terroristes. Dans cette résolution, le Conseil s'est dit déterminé à faire en sorte que les otages soient libérés sains et saufs sans qu'il soit versé de rançon ou accordé quelque concession politique. Les États y sont priés de poursuivre, à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations, notamment au Forum mondial de lutte contre le terrorisme, les débats d'experts sur les enlèvements contre rançon perpétrés par des terroristes et de collaborer avec le secteur privé pour faire face aux enlèvements commis par des terroristes sans verser de rançon.

---